

Assemblée Générale ordinaire – Exercice 2021 - 2022

Procès verbal de la séance du vendredi 20 mai 2022

Le décompte du nombre de membres présents et représentés, à jour de leur cotisation, certifié par le secrétaire de l'association s'établissant à 22 membres, le quorum est atteint et l'Assemblée Générale peut donc se dérouler conformément aux statuts.

En préambule le président propose à l'assemblée de mettre au vote une modification de l'article 7 des statuts afin de porter le seuil de validité du quorum à 40% des membres présents et représentés à jour de leur cotisation, contre 50% dans la version actuelle de cet article.

En effet compte tenu des difficultés rencontrées pour réunir un nombre suffisant de membres, ce nouveau seuil permettra de valider l'Assemblée Générale avec moins de risque d'échec. Sachant en outre que le Bureau prend la précaution chaque année d'adresser à l'ensemble des membres un document préparatoire au minimum 15 jours avant la réunion, leur permettant ainsi d'en prendre connaissance et de soumettre leurs éventuelles suggestions et questions complémentaire en amont de la réunion.

Après remerciement des participants pour leur soutien actif indispensable pour la poursuite de notre action, le président commente ensuite son rapport moral, structuré autour des 5 axes majeurs de notre activité durant le précédent exercice, à savoir :

- la **communication** tant vis-à-vis de nos interlocuteurs municipaux que vis-à-vis des membres ;
- la **participation** active des représentants de l'association aux réunions et aux événements décisionnels pour l'avenir de l'aménagement de notre commune;
- la **veille** active en amont des décisions de manière à faire valoir les préoccupations des riverains auprès des parties prenantes du processus d'aménagement et d'entretien de la voirie;
- le **relais** des préoccupations des riverains membres de l'association auprès des décideurs locaux;
- le **maintien de bonnes relations de coopération** mutuelle auprès des élus.

Le secrétaire du Bureau commente ensuite les points spécifiques au projet important de réfection de la voirie en rue de Dampmart, ainsi que son action vigilante auprès des maîtres d'ouvrage avec le détail des prochaines étapes, pour lesquelles nous devons rester vigilants

quant aux options d'aménagement de cette rue qui seront prises.

Il fait état également de l'action continue menée auprès des responsables de l'entretien de la voirie afin de rappeler aux riverains leur obligation d'entretien du trottoir en bordure de propriété et de procéder aux verbalisations en présence de défauts d'entretien ou d'encombrement récurrent des trottoirs par des poubelles et autres détritiques notamment. L'exemple caricatural de la rue Cornilliot avec le magasin BEMAKI est cité car toujours non réglé en dépit de multiples relances de la part de l'association.

Le trésorier commente ensuite son rapport financier, avec notamment les contraintes auxquelles nous avons dû faire face du fait de la pandémie covid, et notamment l'absence d'appel de cotisations pour l'exercice 2020.

Il en résulte un résultat net cependant encore bénéficiaire pour l'exercice 2021 mais tout juste équilibré en prévisionnel pour 2022.

Ce qui reste conforme à la nature juridico-financière de notre association qui n'est pas censée faire des bénéfices.

Ceci étant l'équilibre de nos comptes reste précaire et fort dépendant du nombre d'adhérents et de leur assiduité au règlement de leur cotisation, qui reste fixée à 10€ pour l'exercice 2022.

A l'issue de cet exposé, une session d'échanges constructifs a eu lieu avec les participants. Les suggestions suivantes ont été formulées par les participants et le Bureau en a pris bonne note pour action :

- **Travaux rue de Dampmart** : les documents exposés au Moustiers n'étant pas très explicites, un lien vers les détails fournis par la municipalité sera activé sur notre site RCSA.
- Concernant la voirie, les nuisances constatées notamment rue Galliéni par temps de pluie avec formation de flaques tout au long des trottoirs sont rapportées à l'assemblée. C'est en fait la résultante d'une méthode tout à fait critiquable de rechargement du revêtement à chaque intervention de réfection de cette voie, produisant un effet d'enterrement des bordures des trottoirs et de mauvais écoulement de l'eau, aggravé par le dévers de cette rue. Idem rue des Fontaines. Il est de fait demandé à l'association d'être vigilante en amont des prochains travaux de réfection de ces voies, afin de faire valoir cette préoccupation auprès des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre lors de la planification des travaux.
- Il est demandé à l'association d'intervenir auprès des services techniques municipaux pour signaler le danger représenté par le **défaut d'entretien des trottoirs**, pouvant être à l'origine de chutes de piétons et de difficultés de cheminement, notamment pour les personnes utilisant des poussettes.

Idem pour ce qui concerne la matérialisation des passages pour piétons, insuffisante pour attirer l'attention des enfants notamment. Le cas particulier de la sortie des écoles rue Gambetta suite à la réfection de la voie est également mentionné du fait d'une insuffisante matérialisation de la limite entre la voie de circulation et le trottoir.

Ces préoccupations pour la sécurité des piétons seront exposées par l'association auprès des maîtres d'ouvrage de futur projet de révision du schéma global de circulation, qui devrait prendre en compte également le cheminement piéton et pas uniquement la circulation des véhicules et des 2 roues.

- Enfin concernant le projet intéressant de mise en valeur du parc des Samoreaux, nous exprimerons l'utilité d'un reboisement sélectif aux abords de la future aire de jeux qui sera installée pour les enfants, et ce afin d'en assurer l'ombrage.

L'Assemblée Générale s'est conclue par le vote des propositions suivantes :

- Rapport moral du président : approuvé à l'unanimité
- Rapport financier du Trésorier : approuvé à l'unanimité
- Modification de l'article 7 des statuts : approuvée à l'unanimité

⇒ Nouvelle rédaction de l'article 7 (modification en gras ci-dessous) :

« Article 7 : L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, sur convocation du président, ou sur la demande de la moitié des membres actifs. Pour délibérer valablement, le quorum exigé est, ~~non de la moitié des membres inscrits, mais de la moitié~~ de 40% des membres présents ou représentés à l'Assemblée Générale. Un membre actif peut se faire représenter. Chaque membre actif ne peut détenir plus de deux pouvoirs. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale est convoquée par le président, sans condition de quorum.

Les modalités de convocation et d'organisation sont décidées par le président, après consultation du bureau

- Renouvellement du Bureau comme ci-après : approuvé à l'unanimité
 - Président : Michel LOUCHARD
 - Trésorier : Nicolas ANGELOSKI
 - Secrétaire : Francis BOUQUIGNAUD
 - Membres : Marion de CHAMPRIS, Hervé GILLOT

Ce procès verbal est certifié conforme à l'original par les membres du Bureau ci-dessous :

Président : Michel LOUCHARD

Trésorier : Nicolas ANGELOSKI

Secrétaire : Francis BOUQUIGNAUD



ANNEXE : document préparatoire à l'Assemblée Générale

Projets de Rapport Moral et de Rapport Financier

Adressés à l'ensemble des adhérents le 4 mai 2022

1 Structure du rapport annuel pour l'exercice 2022

Rapport moral du Président

Rapport financier du Trésorier

Renouvellement des membres du Bureau

Questions diverses des adhérents avec les réponses du Bureau

Propositions mises au vote

2 Rapport moral

Notre dernière Assemblée Générale s'est tenue en janvier 2021, par correspondance, du fait de la pandémie.

Nous espérons pouvoir tenir cette même réunion cette année en présentiel, en l'occurrence le 20 mai en la salle des Samoraux, à 18h.

Au cours de 2021 plusieurs actions ont marqué le parcours de notre association, suite à la fusion de nos 3 associations de riverains du secteur des coteaux Sud-Est de Thorigny, à savoir « Riverains Cofane en Alerte », « Résidents du site des Sauvières » et « Thorigny en Danger » pour créer la nouvelle association RCSA : « Riverains Cofane - Sauvières en Alerte » qui totalise à ce jour 40 adhérents.

A commencer par la création de notre site : <http://rcsa-thorigny.e-monsite.com> relayé par une page facebook, avec 2 fonctions essentielles qui sont la communication avec les adhérents à propos de nos actions et des événements concernant les riverains d'une part, et d'autre part la promotion de la visibilité de notre association au sein de notre commune et au delà.

Ensuite nous avons poursuivi notre politique de veille active des événements concernant l'aménagement du territoire, concentrée certes sur notre secteur en priorité mais sans occulter les éléments marquants de la politique d'aménagement sur l'intégralité du territoire de Thorigny et pouvant également nous concerner dans notre vécu quotidien.

Un élément clé de cette veille active est le **Comité Consultatif** initié par Bernard Durca, maire adjoint en charge de l'aménagement du territoire, auquel participent également Hervé Pilgrain, maire adjoint en charge de la voirie et Laurent Thoreau, responsable des services techniques. Ce comité a vocation à se réunir sur une base trimestrielle avec des représentants des associations de riverains (la nôtre bien entendu mais également notamment « Chaalys Environnement » avec qui

nous entretenons des relations régulières pour échanges mutuels d'information).

Ce comité a pour vocation le partage d'informations relatives aux projets d'aménagement et nous permet de solliciter la municipalité avec les préoccupations des riverains concernant les 2 thématiques aménagement et voirie.

Plusieurs réunions de ce comité ont déjà eu lieu depuis sa création le 6 mars 2021, suivie par celle du 9 octobre puis du 20 janvier 2020. La prochaine réunion du comité est agendée pour le samedi 28 mai.

Les thématiques abordées lors des précédentes réunions ont concerné en priorité le principal sujet d'actualité courant 2021, à savoir la révision du PLU. Mais, à notre demande, d'autres sujets ont été abordés, notamment à propos de l'évolution du dossier COFANE, de la mise en œuvre de la phase 2 du dossier SAUVIERES ainsi que le projet important de réaménagement de la voirie rue de Dampmart.

Les comptes rendus détaillés de ces réunions du comité consultatif sont consultables sur notre site à la rubrique « [Nos actions](#) ».

Afin de compléter l'information de nos adhérents, nous mettons à disposition sur notre site des documents de référence à la rubrique du même nom. Vous y trouverez notamment les 2 dernières versions du PLU, la version validée datant du 10 février 2022, ainsi que le Plan Climat-Air-Energie.

Toujours à propos du PLU, nous avons activement participé à l'enquête publique obligatoire en amont de la validation de ce document et soumis au *commissaire enquêteur* une lettre récapitulant les points d'attention émis par les adhérents RCSA. Ce document a été fort apprécié par le commissaire qui en a pris bonne note et l'a intégré à son rapport. Il est consultable à la rubrique « [Documents de référence / PLU Enquête publique](#) ».

En complément de ces réunions périodiques, nous avons sollicité nos interlocuteurs de l'équipe municipale pour aborder des points spécifiques soulevés par nos adhérents, et tout particulièrement à propos de la voirie, de son défaut d'entretien, des problématiques d'encombrement des trottoirs en relation avec l'incivisme des riverains. Vous en trouverez également les comptes rendus dans la rubrique « [Nos actions / Propreté de la voirie](#) » de notre site.

A signaler tout particulièrement de multiples relances auprès de l'EPFIF pour faire entretenir la parcelle du 39 de la rue de Dampmart, laissée depuis plusieurs mois à l'état de friche, engendrant des nuisances importantes pour le voisinage. Nous venons enfin, ces jours derniers, d'avoir eu gain de cause, le terrain étant désormais nettoyé. Cela laisse augurer de nombreux échanges avec cet organisme l'an prochain lors de la cession du terrain COFANE en amont de la destruction.

Enfin nous organisons des points périodiques entre le Bureau de votre association et les élus pour aborder les questions spécifiques au périmètre géographique de notre association. Vous trouverez les comptes rendus de ces entretiens également sur notre site à la rubrique « [Nos actions / Rencontres avec les élus](#) ». La dernière réunion en date a eu lieu le 31 mars et nous avons évoqué spécifiquement l'avancement des dossiers COFANE et SAUVIERES phase 2.

Concernant COFANE, nous devrions pouvoir participer au comité de sélection des projets d'architectes qui devrait se réunir d'ici la fin de l'année. Ce point est à suivre de près.

Les points divers en relation avec notre veille active sont également commentés au sein du blog figurant sur notre site. A titre d'exemple, vous y trouverez des commentaires sur les impacts des travaux rue de Dampmart avec le nouveau schéma de circulation qui en découle, les informations sur la réunion publique PLU, nos échanges entre riverains et municipalité à propos de la propreté des trottoirs, divers problèmes relatifs au fonctionnement de Sauvières phase 1, les échanges entre associations à propos du franchissement envisagé de la Dhuis, etc ... Nous ne pouvons que vous recommander de le consulter périodiquement ainsi que l'agenda qui fournit les prochains événements nous concernant.

Pour ce qui concerne la suite de notre action, nous vous proposons de continuer la veille active de toute évolution concernant l'aménagement et l'urbanisme de notre ville, avec une attention toute particulière pour ce qui affecte notre secteur encadré par les rues du Maréchal Galliéni, allée des Châteaux, rue de Dampmart et rue de la Paix. Avec un focus sur les projets Sauvières phase 2 et Cofane, mais sans exclure toute future opération immobilière pouvant concerner par exemple les terrains en fond de parcelle souvent bien arborés et qui peuvent représenter des opportunités de constructions nouvelles, tant pour les propriétaires vendeurs que pour les promoteurs (sachant toutefois que le nouveau PLU est censé nous protéger contre des constructions de grande ampleur en fond de parcelle).

Ceci étant nous restons à votre écoute pour toute suggestion quant à une éventuelle évolution des missions et/ou du fonctionnement de notre association. Il vous suffira de nous en faire part par écrit au plus tard le **vendredi 13 mai** pour inscrire votre suggestion au vote de l'Assemblée Générale.

3 Rapport financier 2021

- Préambule : retour sur l'année 2020

Il est précisé en préambule qu'au regard de la crise sanitaire, et des difficultés en résultant pour organiser une assemblée générale au titre de l'année 2020, elle n'a finalement pu avoir lieu qu'en décembre 2020, et par correspondance, avec votes ouverts du 19/12/2020 au 10/01/2021.

Il avait en conséquence été décidé de ne pas appeler de cotisation au titre de l'année 2020, mais par anticipation au titre de l'année 2021.

Il est ainsi précisé que l'association n'a donc eu aucune recette au titre de l'année 2020.

Par contre, l'association a supporté les frais fixes bancaires 78 € annuels (cf. détail ci-après) Il en est résulté un résultat déficitaire de 78 € pour l'année 2020.

La trésorerie positive fin 2019 et l'encaissement d'une partie des cotisations 2021 fin 2020 à l'occasion de l'AG par correspondance ont cependant permis de conserver une situation de trésorerie positive fin 2020.

• Recettes

L'association a compté 38 membres à jour de la cotisation annuelle fixée à 10 € au titre de l'année 2021.

+ 1 cotisation régularisée sur année antérieure venant se rajouter.

La majorité des cotisations ayant été versée autour de l'AG du 19 décembre 2020, 3 anciens adhérents de l'année précédente n'ayant pas donné suite aux relances de cotisation ont été radiés de la liste des membres pour 2021; de nouveaux adhérents nous ont rejoint au cours de l'année.

Le total des cotisations s'élève ainsi à 390 € au titre de l'année 2021

dont 130 € par chèque
180 € par virement
80 € en espèce

• Dépenses

- Frais bancaires

Les frais de fonctionnement pour 2021 sont les cotisations trimestrielles de 19,50 € (soit un montant mensuel de 6,50 €).

Il est noté une hausse de tarif par la Banque Postale, la cotisation étant initialement de 4,50 € mensuel soit 13,50 € trimestriel lors de l'ouverture du compte en 2019.

Il en résulte un coût pour l'année 2021 de 78,00 €

- Assurance

L'assurance responsabilité qui avait été prise au début de l'association auprès de Verspieren n'avait pas été renouvelée l'an passée, l'association ne pouvant pas organiser de réunions publiques.

Pour information, les réunions en présentiel, dont la présente AG redevenant possibles cette assurance est renouvelée pour 2022.

Il est rappelé qu'elle correspond au meilleur tarif trouvé pour les garanties responsabilité civile association, couvrant ses activités, les dirigeants et les membres, l'éventuel public et qu'une telle assurance est nécessaire pour obtenir la location payante ou gratuite de salles pour ses activités . Il est précisé que les autres assureurs contactés n'assurent pas les associations autres que sportives ou culturelles notamment.

La cotisation annuelle s'élève à 95 €, économisée en 2021 et à budgéter de nouveau en 2022.

- **Trésorerie nette**

Il résulte des éléments précédents un résultat net pour l'année 2021 de 312,00 €
(390 - 78 = 312)

et une trésorerie nette effective au 31/12/2021 de 452,97 €
répartie entre un solde bancaire de 306,77 €
un solde de caisse de 146,20 €

- **Projection pour 2022**

- Recettes

- x projection renouvellement des cotisations pour l'année 2022 sur la base de 2021 , soit ± 400 €

- Dépenses

- x frais bancaires annuels : 78 €
 - x assurance responsabilité pour l'association : 95 €
 - x frais site internet pour éviter les publicités : 42 €
 - x frais divers organisation, gestion, courrier... 150 €

Total dépenses prévisionnelles 365 €

- Résultat prévisionnel

400 - 365 = 35 €

Le Trésorier
Nicolas ANGELOSKI

4 **Renouvellement du Bureau**

Nous vous proposons un renouvellement à l'identique de la configuration votée lors de la précédente Assemblée Générale.

Sous réserve de l'approbation à la majorité des présents et représentés à cette Assemblée Générale, le Bureau de cette association serait composé de :

Président	:	Michel LOUCHARD
Trésorier	:	Nicolas ANGELOSKI
Secrétaire	:	Francis BOUQUIGNAUD
Membres	:	Marion de CHAMPRIS, Hervé GILLOT

5. **Cotisation pour les adhésions 2022**

Sur proposition du Trésorier, le Bureau de l'Association proroge le montant de 10 euros pour la cotisation 2022, à la fois pour renouvellement et pour nouvelle adhésion.

6. **Questions diverses des adhérents avec les réponses du Bureau**

Q1 :

Q2 :

Q3 :

...

7. **Propositions mises au vote**

Ci-dessous les propositions qui seront soumises au votes des participants et représentés lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2022.

Cette liste sera complétée d'ici cette date par les éventuelles propositions complémentaires qui devront être soumises au Bureau RCSA au plus tard le vendredi 13 mai.

P1 : Approbation du **rapport moral**

P2 : Approbation du **rapport financier**

P3 : Approbation du **renouvellement du Bureau à l'identique**

P4 : **Modification de l'article 7 des statuts** pour fixer le quorum à **40%** des membres présents ou représentés (contre 50% antérieurement).